



Support et transmission des images

Les photos doivent parvenir sur CD **pour le 15 avril 2012**. Les fichiers numériques couleur ou noir et blanc (fichier jpeg) provenant de photos contemporaines, de clichés anciens, voire d'images d'archives sont acceptés.

Nommez vos fichiers photographiques de la façon suivante : Nom_prénom-01 (à 05). Jpeg.

Veillez à remplir le formulaire de participation accessible sur le site de l'ACQU : www.acqu.be/photo2012/règlement

Une copie papier du formulaire peut être obtenue à l'ACQU.



Sélection des photos lauréates

Un jury composé de représentants de l'ACQU, de l'échevinat de la Culture et de photographes analysera les photos. Il désignera les photos lauréates (bénéficiant d'un prix), et choisira les images (entre 50 & 75 clichés) qui intégreront l'exposition.

Le jury tiendra compte de l'aspect original, interpellant et dynamique de l'image (valorisation des portraits). La maîtrise technique et la qualité artistique entreront en ligne de compte.

Les participants au concours seront invités au vernissage de l'exposition le 9 juin 2012 au Doyenné - Maison des Arts d'Uccle. Ce sera l'occasion de découvrir l'ensemble des photos sélectionnées, d'assister à la « construction » d'une identité plurielle, de rencontrer les photographes (et certains des modèles !) et... de boire un coup à la santé de toutes ces personnalités qui « font » notre commune.

Les Prix auront un lien direct avec la photo et la culture (tirages grands formats, bons dans des magasins photographiques, pass pour des activités culturelles)



Adresse de contact

Pour tout complément d'informations reportez-vous au site de l'ACQU www.acqu.be

Vous pouvez adresser vos questions à
Georges MICHEL gmicel@cwepss.org
Les photos sont à envoyer AVANT le 15/4/2012 à
ACQU c/o G. Michel
Ancien Dieweg, 6 - 1180 BXL

Ed. Resp. : Association de Comités de Quartier Ucclois, asbl
c/o Denys Ryelandt, av. du Maréchal, 20A à 1180 Bruxelles.

PORTRAITS D'UCCLE

Regards sur ces personnes qui
donnent vie aux quartiers de
notre commune



Concours photographique



www.uccle.be



www.acqu.be

L'ACQU se préoccupe depuis près de 40 ans de l'environnement, de l'urbanisme et de l'évolution en général du cadre de vie à Uccle. En 2010-2011, une première exposition photographique ayant pour thème le patrimoine architectural a permis de récolter 600 clichés.

L'intérêt suscité par l'expo « **La Pierre à Livre Ouvert** » auprès des photographes, la qualité des clichés reçus et l'appréciation des visiteurs nous incitent à réitérer l'expérience. Cette deuxième exposition, organisée en collaboration avec l'échevinat de la culture d'Uccle, placera « le citoyen » au centre de nos préoccupations.

L'exposition prendra la forme d'une galerie de portraits réalisés par une multitude de photographes, témoignant de la diversité et de la richesse des femmes et des hommes qui vivent à Uccle et qui animent cette commune.



Braquons nos objectifs sur l'humain

La première richesse d'une communauté est sa population. Nous voulons valoriser ces personnes qui, par leur travail, par leur activité, contribuent à l'atmosphère de nos quartiers. Ces portraits dans leur cadre de vie sont autant d'hommages à la part précieuse d'humanité de notre commune.

Ainsi rassemblée, cette sélection de portraits témoignera de la diversité humaine de notre commune où il fait bon vivre.



Règlement

Le concours est ouvert à tous (Ucclois ou non).

Chaque participant peut envoyer jusqu'à 5 photos. Ces clichés devront avoir été pris sur le territoire Ucclois. Les photos sélectionnées seront imprimées en grand format jusque 80x60 cm. Nous privilégions dès lors les fichiers avec



une résolution suffisante (idéalement un 300 DPI pour un format A4).

Le participant certifie être l'auteur des photographies et octroie à L'ACQU et à la Commune le droit d'utiliser et de reproduire les clichés, pour l'exposition et dans des publications (papiers et numériques). Les organisateurs s'engagent à citer le nom du photographe (qui conserve la propriété intellectuelle de son cliché) lors de toute publication.

Avec l'explosion des nouveaux moyens de communication, le respect de la vie privée et le droit à l'image sont devenus des préoccupations majeures. C'est d'autant plus le cas pour une exposition de portraits. Pour toute photographie envoyée et sur laquelle le (ou les) personnage(s) est clairement identifiables, le photographe doit obtenir l'autorisation du sujet photographié et de ses parents pour un mineur.



Chaque participant photos s'engage sur l'honneur à remplir ces conditions. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsable d'une entrave à la vie privée ou d'un non-respect au droit à l'image. A l'adresse suivante : www.acqu.be/photo/droit-image/ vous trouverez :

- une présentation de l'exposition et le « pourquoi » de cette collection de portraits à Uccle (à remettre aux personnes que l'on veut photographier),
- un formulaire (à faire remplir & signer par les « modèles » (et leurs parents pour les mineurs d'âge), qui confirme leur accord de figurer sur ces photos.